

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

(Art. 22 du Code d'Administration communale)

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI se réunira, en séance ORDINAIRE à la Mairie le VENDREDI 11 AVRIL 2025 à 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2024 ;
2. COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ;
3. AFFECTATION DU RESULTAT ;
4. ALSH ETE 2025 – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES ANIMATEURS ;
5. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025 ;
6. VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS 2025 ;
7. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ;
8. BUDGET PRIMITIF 2025 ;
9. SACEM – INTEGRATION MANIFESTATION ASSOCIATIVE DANS FORFAIT COMMUNAL ;
10. SIDEC - AUTORISATION DE DONNER MANDAT POUR LA TRANSMISSION DE DONNEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CADRE POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES D'ENERGIE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE ;
11. QUESTIONS DIVERSES.

Fait à SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI

Le 7 avril 2025

Le Maire,

M.DEFAUX



*f*

POUVOIR

Je soussigné

Donne pouvoir à

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal

Convoqué pour le

- de prendre part à toutes les délibérations

- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à Saint Hilaire lez Cambrai, le